Décharge Barbossi : la fronde s'amplifie

L'implantation d'un centre de stockage des déchets ultimes au Domaine de Barbossi provoque un tollé. Les associations réagissent en bloc. Le maire, lui, doit redire, ce soir, son refus du projet

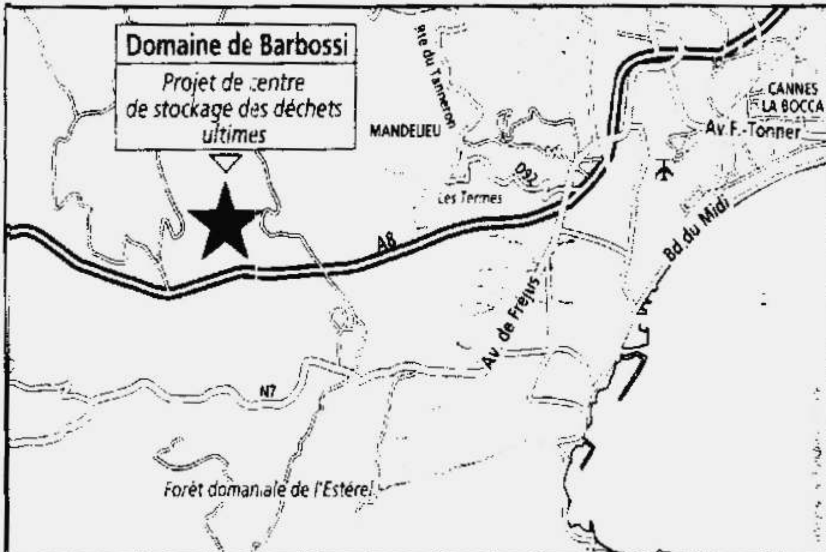

Pour les associations mandolociennes de défense de l'environnement et du cadre de vie, le projet d'implantation d'un centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) au Domaine de Barbossi provoque des inquiétudes, alimente la polémique et suscite une large mobilisation.

Apparemment, personne, ici, ne voit d'un bon œil cette décharge au cœur d'un espace boisé remarquable. Personne, pas même le maire de Mandelieu-La Napoule.

Dans un premier temps, Henri Leroy, qui est aussi vice-président du conseil général, avait réagi au projet de CSDU par un « non, mais » au sein de l'assemblée départementale (*Nice-Matin* du 3 mars), avant de se raviser. En conseil municipal tout d'abord (notre édition du 18 mars), puis, en adressant ensuite aux Mandolociens un courrier explicite.

« *J'ai saisi le conseil municipal qui a décidé à l'unanimité de s'opposer à toute création de ce type d'équipement sur la commune. Ceci est ma réponse définitive à ce projet, tout le reste n'est que gesticulation subversive* », écrivait Henri Leroy.

Un « non » définitif ? Les personnes conviées par la mairie à une réunion d'échanges, ce soir, à Estérel-Gallery (*lire en encadré*) devraient en apprendre un peu plus sur l'état d'avancement d'un projet inscrit – avec d'autres sites potentiels – au plan départemental d'élimination des déchets.

Paul Fichot et M[illegible] Velut parlent d'une seule voix : pas de décharge à Barbossi.

Photo Stéphane Goasguen

La crainte d'un double langage

En attendant, les prises de position d'Henri Leroy n'ont pas totalement convaincu Paul Fichot, président du conseil syndical du domaine de Maure Vieil, voisin de Barbossi.

« *M. Leroy a une double casquette, celle de maire de Mandelieu-La Napoule, mais aussi celle de vice-président du conseil général*, rappelle Paul Fichot. *En tant que maire, il est totalement contre parce que cela va à l'encontre de ses administrés. Au conseil général, par contre, il est probable*, avance-t-il, *qu'il s'abstienne de toutes décisions*. »

Mandelieu, du reste, est l'une des rares communes des Alpes-Maritimes à disposer de pareils espaces, même si le cabinet d'études mandaté par le conseil général assure que Barbossi est en « concurrence » avec d'autres sites.

Un site proche d'espaces classés

« *On bafoue les lois une fois encore* », s'exclame M[illegible] Velut, présidente de l'association de défense du domaine de Maure Vieil. *Cette forêt est classée, il me semble, non ?* »

Pas exactement. Mais les parcelles voisines sont des espaces naturels remarquables classés au titre de la loi « Littoral ». Le vallon des Trois-Termes et le massif de l'Estérel sont, eux, classés en zone naturelle d'intérêt écologique, site éligible au programme *Natura 2000*.

« *Ce projet constituera une balafre irréparable* », *en plein cœur d'un environnement protégé*, a redit le maire lors du dernier conseil municipal. *Ce projet risque d'augmenter les nuisances olfactives de tout le secteur habité, notamment les quartiers de Minelle et de La Napoule*. »

Max Galaurchi, président de l'association de défense et d'information de Mandelieu-La Napoule (AIDCM), réclame, lui, « *un référendum sur le projet de décharge. Nous avons reçu à l'association énormément de doléances des Mandolociens, plus d'un millier en quelques jours !* »

Pareil référendum a été proposé par le conseiller municipal d'opposition, Bernard David.

– *Le maire n'était pas contre au début*, ajoute Max Galaurchi, *il a même parlé de la création d'une bretelle d'autoroute. Aujourd'hui, il se rétracte. Mais j'ai bien peur qu'en coulisses le projet ait été déjà lancé. Qu'est-ce qu'on fera si l'État décide que cette décharge sera implantée à Barbossi et pas ailleurs ?* »

Bruno GROS.

Une réunion-débat sur invitation

Contrairement à ce que la mairie de Mandelieu a laissé entendre dans un premier temps (*notre édition d'hier*), la réunion prévue, ce soir, salle Léonard-de-Vinci, à propos du projet d'implantation d'un CDUS, ne sera réservée qu'aux « *citoyens exerçant une responsabilité collective au sein d'un groupement d'administrés* », précisait hier le cabinet du maire dans un communiqué.

A savoir « *association syndicale libre, association syndicale autorisée, présidents des conseils syndicaux, conseil des anciens, associations de défense et de protection des quartiers, de l'environnement, associations sportives, élus délégués, cadres en charge du dossier ayant trait à la nature de Mandelieu-La Napoule* ».

« *Les associations transmettront à leurs adhérents les informations délivrées lors de cette réunion à laquelle ne pourront assister que les personnes munies de leur invitation* », a conclu la [illegible].